



MARINES VOYAGES
AGENCE DE LA POSSESSION
AGENCE DE SAINT PIERRE
AGENCE DE SAINT ANDRE
0262 71 59 33
reservation@marines-voyages.com

LE MAROC DU NORD

Vols 

+ Transferts 

+ Circuit en pension complète
En hôtel 4****

2025

A partir de 1955 € *

Du 04 au 13/06/2025

Du 07 au 16/09/2025

Du 24/09 au 03/10/2025

(ENFANT MOINS DE 12 ANS – 15%)

Supplément single 225 euros.*



PROGRAMME DE 10 JOURS

Jour 1 – Réunion - Paris

Départ de l'aéroport de Roland Garros, vol en direction du Maroc via Paris.
Dîner et nuit à bord.



Jour 2 – Paris-Casablanca

Petit déjeuner à bord, arrivée à Paris dans la matinée puis vol en direction de Casablanca.

Casablanca est une ville portuaire et un pôle commercial situé à l'ouest du Maroc, face à l'océan Atlantique. L'héritage colonial français de la ville se reflète dans l'architecture mauresque du centre-ville, alliant style mauresque et Art déco européen. Partiellement érigée sur l'eau, l'immense mosquée Hassan II, achevée en 1993, comprend un minaret de 210 mètres de haut avec des lasers orientés vers La Mecque.



Arrivée à l'aéroport Mohammed V, accueil personnalisé Transfert à l'hôtel.
En fonction des horaires d'arrivée (Visite de la corniche Aïn Diab).
Arrêt sur l'esplanade de la nouvelle mosquée Hassan II, Centre Commercial Morcco Mall) ou la visite sera programmée pour le 8ème jour.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

3ème Jour : CASABLANCA / RABAT / MEKNES / FES (pension complète)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ à 7H30 vers Rabat visite de la capitale administrative : Le Palais Royal, la Tour Hassan, le Mausolée Mohamed V, kasbah des Oudayas. Continuation sur Meknès par l'autoroute.

Visite de la ville caractérisée par sa triple enceinte de 40 km : la Place El Hedim, BabKhémis, Bab Mansour qui est sans doute l'une des plus belles portes au Maroc, le Mausolée Moulay Ismaïl, la seule mosquée accessible aux non musulmans en dehors de la Grande Mosquée Hassan II, suivant le vœu du Maréchal Lyautey et le Héri ou Greniers.

Déjeuner dans un riad.

Continuation sur Volubilis et visite des ruines romaines.
Arrêt photo face à Moulay Idriss, lieu de pèlerinage et route vers Fès. Installation à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel et nuitée.



4ème jour : FES (pension complète)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ à 9h pour la visite de Fès, la capitale spirituelle du Maroc est certainement la plus belle des Villes Impériales.

Découverte de la Médina ou "Fès El Bali" et ses monuments historiques : visite de la Médersa Attarine, la Fontaine Nejjarine et enfin une vue de l'extérieur de la Mosquée Karaouine, la première université au monde.

Continuation de la visite de la Médina par une découverte de la richesse artisanale faite avec les différents quartiers des souks qui sont incontestablement les plus envoûtants du Maroc.

Déjeuner dans un ancien Palais de la médina.

Puis l'après-midi, libre. Installation à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel et Nuitée.



5jour : FES/ CHEFCHAOUEN/TANGER (pension complète)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ à 7H30 vers Chefchaouen

Déjeuner puis visite de la ville après midi libre.

Diner et nuit à l'hôtel 4*.

6ème jour : CHEFCHAOUEN (demi pension)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Journée libre.

Diner et nuit à l'hôtel



7ème jour : CHEFCHOUEN/TANGER /CASABLANCA (pension complète)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ à 8h pour la visite de la ville de Tanger Souk, grotte D'hercule.

Déjeuner dans un restaurant,

Continuation vers Casablanca

Diner et nuit à l'hôtel.



8ème jour : CASABLANCA (demi-pension)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la ville Casablanca le Quartier Habbous, la Corniche Aïn Diab, la Mosquée Hassan II, Centre Commercial Morocco Mall, Déjeuner dans un restaurant, après midi libre.



Diner et nuit hôtel.

Jour 9- Départ : Casablanca – Paris (aéroport)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en direction de l'aéroport de Mohamed V pour l'enregistrement.

Envol en direction de Paris puis de la Réunion, diner et nuit à bord.



Jour 10- Réunion

Petit déjeuner à bord, arrivée à la Réunion.

Fin de nos prestations.



Incluant :

- Le vol Réunion/Paris/Réunion
- Le vol Paris/Maroc/Paris
- Les transferts à l'aéroport
- Le transport en autocar de tourisme Air/Conditionné
- L'hébergement en hôtels 4*
- Les taxes hôtelières
- La pension complète selon le programme
- Un guide pendant le circuit et un guide local pour les visites
- Une réunion d'information pour le groupe
- Un interlocuteur de Marines Voyages si le groupe est + de 20 personnes

N'incluant pas :

- droit d'entrées des monuments
- Les boissons lors des repas
- Les extras et dépenses d'ordre personnel
- Le port des bagages dans les hôtels
- Les pourboires pour les bagagistes et les services restauration
- les Assurances voyages

Les Hôtels 4* :

- Casablanca : Hôtel Diwan ou équivalent
- FES : Hôtel Atlas Saiss ou équivalent
- Chefchaouen : Hôtel Parador ou équivalent



Le vendeur est une MARINES VOYAGES française. Le contrat de vente conclu est régi par le droit français.

Les conditions spécifiques suivantes peuvent également s'ajouter aux Conditions Particulières de Vente qui précèdent :

II. CROISIÈRES

1. Obligations des passagers : L'acheteur d'une croisière auprès de MARINES VOYAGES est tenu d'avoir tout au long de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes les dispositions de la compagnie de croisière, de MARINES VOYAGES ou des réceptifs locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière achetée. L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que MARINES VOYAGES pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées. En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels MARINES VOYAGES pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors de la croisière.

2. Pouvoirs du Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») : Le Commandant a la faculté d'exécuter tout ordre ou directive donnés par les gouvernements et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité des passagers ou du bateau. L'exercice de cette faculté n'implique pas de "modification du voyage". Certaines destinations comme la péninsule Antarctique, l'Arctique, les fjords de Norvège ou encore l'Alaska sont sujettes à des conditions météorologiques et climatiques particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale précise ne peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale et les plaisirs de la navigation.

3. Respect des horaires en escale : En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement, aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client.

4. Excursions effectuées au cours des croisières : Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables.) En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera précisée à bord par le bureau des excursions.

5. Modification d'itinéraires et d'horaires : Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution. MARINES VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale.

6. Responsabilité des Clients : Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

7. Enfants / Mineurs : Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du passager peut être demandée par le personnel de bord.

8. Pourboires / Caisnes de bord : Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime. Une somme variable par jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et couvre le service à bord.

9. Les types de cabines (sur les croisières) : Les cabines dites « Standard » (ou cabines intérieures) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer la lumière du jour. Les cabines avec hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des cabines laissant passer la lumière du jour. Les cabines individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévu en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint. Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

III. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX LOCATIONS DE VÉHICULE

1 - Prise en charge du véhicule de location sans chauffeur : Lors de la prise en charge du véhicule de location sans chauffeur, le conducteur principal du véhicule doit toujours être en mesure de présenter sa carte bancaire qui doit impérativement être celle utilisée lors du paiement du séjour et nom du voyageur principal qui est par défaut le conducteur désigné, le bon d'échange matérialisant la réservation effectuée et son permis de conduire. Nous attirons votre attention sur le fait que le loueur pourra vous demander, à titre de garantie, de prendre une empreinte de votre carte bancaire avant la prise de possession du véhicule. Dans certains cas, une caution financière pourra même être demandée au moment de la prise en charge du véhicule réservé. Nous vous conseillons de vérifier que le plafond de dépense autorisé par votre banque vous permettra d'effectuer cette transaction.

Nous vous conseillons, lors de la prise en charge du véhicule, d'en faire une inspection minutieuse. De noter les plus petites traces de chocs sur la carrosserie d'impacts sur le pare-brise, la présence et l'usure de la roue de secours. L'absence des certains accessoires (allume-cigare par exemple.) Vérifier sur la jauge de carburant si le plein du véhicule a été effectué. Faire porter ces éventuelles anomalies sur le contrat de vente par le collaborateur du loueur de voitures.

2. Frais supplémentaires inhérents aux locations de voiture sans chauffeur :

Sauf mention particulière clairement établie, le prix de la location de voiture n'inclut pas les assurances complémentaires, certains équipements optionnels, les frais de conducteur additionnel et de jeune conducteur. Le kilométrage supplémentaire au forfait prévu lorsque celui-ci est limité. Même lorsqu'une assurance obligatoire est comprise dans le prix de la location de voiture, un

montant excédentaire pourra être appliqué en cas de vol ou de dommage sur le véhicule de location. Ce montant est variable en fonction des loueurs, du pays de location et du type de véhicule loué. L'utilisateur est seul responsable de sa propre décision de souscrire ou non à une assurance optionnelle. MARINES VOYAGES ne pourra être tenu responsable de l'existence de frais supplémentaires en cas de dommages et/ou pour la souscription à ces assurances optionnelles. Pour les locations de véhicules effectuées dans certains pays et notamment aux États-Unis, certains loueurs peuvent facturer automatiquement un plein d'essence à la restitution du véhicule. De plus, certains loueurs facturent des frais supplémentaires en cas d'utilisation de pneus neige, de galeries, de GPS, etc. En général, le véhicule loué devra être restitué dans l'agence de location de voiture choisie lors de la commande. Si tel n'était pas le cas, le loueur serait en droit de facturer des frais d'abandon. Les sièges pour enfant sont disponibles sur demande, selon la disponibilité de l'agence de départ.

3 - Age requis pour louer un véhicule sans chauffeur : L'âge requis pour conduire un véhicule de location sans chauffeur est variable selon les pays et/ou les loueurs. Il est établi en général entre 21 et 65 ans. Des frais peuvent aussi être appliqués en présence de conducteurs âgés de moins de 25 ans.

4 - Permis de conduire requis pour louer un véhicule sans chauffeur :

Tous les conducteurs d'un véhicule de location sans chauffeur doivent être en mesure de présenter un permis de conduire valide pour la catégorie de véhicule loué. Sauf avis contraire, le permis de conduire doit être obtenu depuis au moins trois ans. Dans certaines circonstances un permis de conduire international peut être requis pour louer un véhicule sans chauffeur.

5 - Conduire un véhicule de location sans chauffeur loué en France hors du territoire national :

Certains loueurs interdisent de sortir un véhicule loué hors du territoire national.

6 - Annulation de la location sans chauffeur réservée :

Aucune annulation n'est permise.

MARINES VOYAGES © 2019

